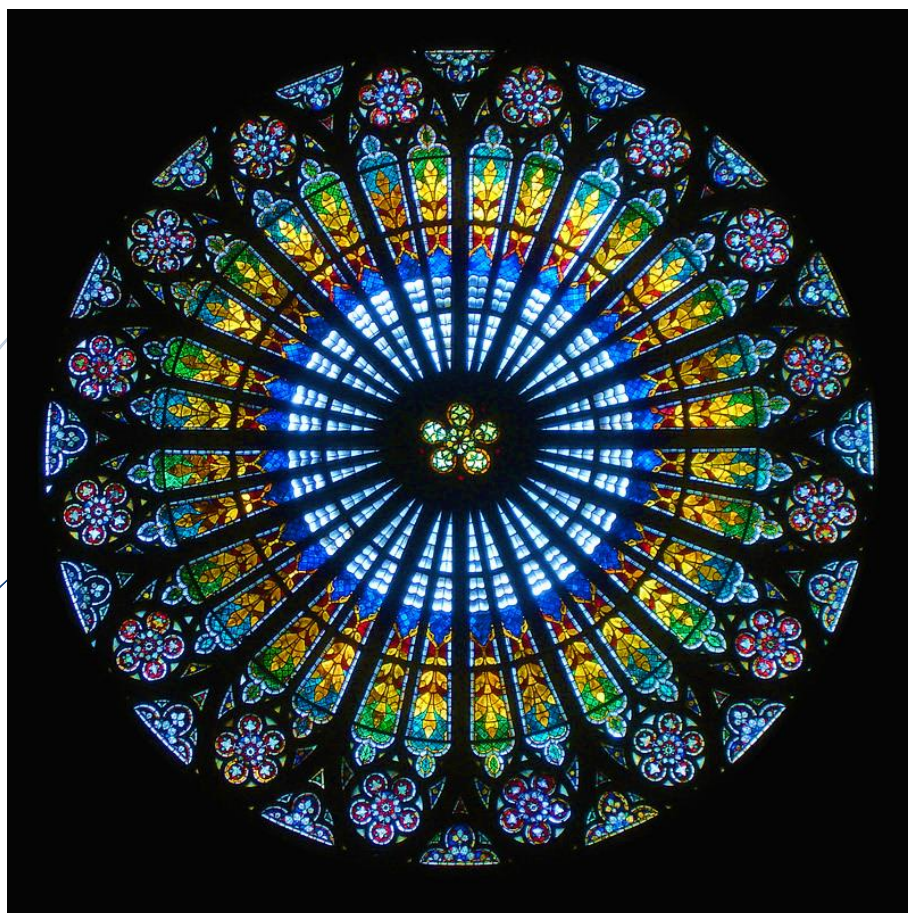


2014

AAHJ

Synthèse du Rapport d'Activité



Association d'Accueil et d'Hébergement pour les Jeunes
18, rue du 22 Novembre
67000 Strasbourg
Tél 03 88 75 80 05
Fax 03 88 75 80 09

Vous trouverez le Rapport d'Activité Général 2014
sur le site de l'AAHJ : aahj.org

S O M M A I R E

☐ L'Activité de l'AAHJ en 2014	3
☐ Accueil et Hébergement collectifs – Hôtel du Château d'Eau :	
▪ Urgence et Stabilisation	4
▪ Repaire	5
☐ Hébergement d'Insertion :	
▪ Ried Stabilisation	6
▪ Stabilisation Familles et SPIP	7
▪ CHRS	8
☐ Le Logement Adapté – La Maison Relais Madeleine Bach Gény	9
☐ L'Hébergement des Familles aux « Droits Incomplets »	10
☐ Autres Dispositifs :	
▪ Dispositif Transitoire	11
▪ Pass'accompagnement	12
☐ Conclusion	13

L'Association d'Accueil et d'Hébergement pour les Jeunes

Synthèse du Rapport d'Activité 2014

L'Activité de l'AAHJ en 2014

2014 est pour l'AAHJ une année de... changement ! Ce qui peut sembler un leitmotiv ne recouvre pas les mêmes réalités qu'en 2012/2013 : aux déménagements, travaux et développements, ces deux derniers se poursuivant, ont succédé installations, refondation et réorganisation des services. La mise en place du dispositif Repaire, dont une partie fera en cours d'année l'objet d'une extension du CHRS, le changement de Président, la présentation et le début de mise en œuvre des préconisations de l'audit organisationnel en sont les éléments principaux. La forte augmentation de l'activité (+28,6% en termes de journées et de personnes hébergées par jour) mais aussi la diminution des résultats en ce qui concerne les sorties « positives », les évolutions en termes de situation du personnel, la prise en compte de la question de la participation des personnes accueillies ont marqué de manière importante le déroulement de cette année.

AAHJ:Tableau statistique général 2014									
	Nb de places	Taux Journées d'occupation	Nb Personnes			Total /Pers	Durée Moy/2014		
			H	F	E				
Urgence	10	3394	93%	222	38	0	260	13	
Repaire	20	5678	78%	26	6	0	32	177	
STABILISATION	70	26519	104%	105	30	30	165	161	
HCE	25	8862	97%	61	13	0	74	120	
dont accueillis en Urgence		267					35	8	
Ried	15	4884	89%	27	0	0	27	181	
Famille et SPIP	30	12506	114%	17	17	30	64	195	
CHRS	50	17678	97%	33	28	23	84	210	
dont personnes seules ou couples	25	8576	94%	25	13	1	39	220	
dont familles	25	9102	100%	8	15	22	45	202	
Maison Relais	20	6449	88%	14	7	0	21	307	
LOFT	380	137259	99%	94	120	244	458	300	
Dispositif Transitoire	40	7156	49%	56	45	45	146	49	
Total personnes hébergées							1127	181	
Pass Accompagnement						39	39		
Total	590	204133	95%	550	274	342	1166		

I ACCUEIL et HEBERGEMENT COLLECTIFS

Hôtel du Château d'Eau : 1) Urgence et Stabilisation



Depuis le début de l'année 2014, le service dispose au sein des locaux de l'Hôtel du Château d'Eau de : 25 places en Stabilisation et 10 places d'Urgence.

- Le service d'urgence

Les personnes sont orientées par le 115 vers 17h30 du lundi au jeudi et bénéficient d'une place habituellement pour 7 nuits.

Les personnes hébergées en urgence bénéficient des mêmes prestations que les personnes hébergées en stabilisation à savoir : petit déjeuner, collation froide le soir..., et relèvent du même règlement de fonctionnement mais ne bénéficient pas d'un accompagnement social. L'équipe assure une veille sociale et apporte une aide ponctuelle à ces personnes en termes d'informations et d'orientations vers les dispositifs adaptés.

- Le service de stabilisation

Le service de stabilisation de l'HCE accueille un public en situation de grande précarité, souvent éloigné de l'insertion professionnelle et de l'accès à un logement autonome. Les orientations sont faites par le SIAO, les admissions font suite à un entretien téléphonique avec la personne référente puis à un échange avec le chef de service qui validera ou non l'admission.

Les personnes hébergées bénéficient d'un accompagnement social global dispensé par 3 travailleurs sociaux diplômés (deux éducateurs spécialisés et un assistant social).

Chiffres clés de l'activité 2014

- 28 personnes dont 24 hommes ont intégré une place de stabilisation au sein de l'HCE
- 46 personnes hébergées dont 36 hommes
- 6 221 nuitées soit une durée moyenne d'hébergement de moins de 10 mois
- 14 000 petit déjeuners et collations ont été servis
- 923 participations à diverses activités d'animation mises en place
- 21 personnes sorties dont aucune n'a intégré un CHRS

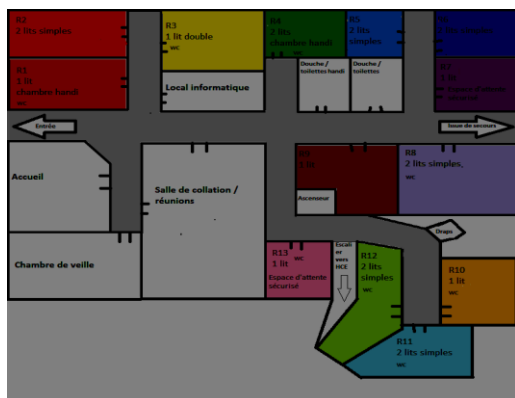
Constats :

- 13 personnes entre 18 et 24 ans hébergées (catégorie d'âge la plus importante).
- Importance des problématiques de santé : la majorité des personnes hébergées cumulait plusieurs pathologies.

Axe de travail :

- Au regard des sorties, nous pouvons constater que l'idée selon laquelle les dispositifs de stabilisation se situeraient "entre" les dispositifs d'urgence et les CHRS est fortement interrogée.

Hôtel du Château d'Eau : 2) REPAIRE



REPAIRE est un dispositif d'hébergement d'urgence spécifique, créé en 2014. Il concerne un public bien connu des services sociaux : les personnes extrêmement désocialisées, de longue date en errance. L'une des spécificités de ce dispositif réside dans le fait que les personnes hébergées peuvent y demeurer sur une longue période, sans accompagnement social global par l'équipe de la structure d'hébergement.

REPAIRE propose un hébergement collectif, en chambre individuelle ou double, d'une capacité de 20 places, ouvertes 24h/24, « à très haut seuil de tolérance et bas seuil d'exigences ». A l'exception des violences physiques, les comportements qui constituent habituellement un motif d'exclusion sont ici tolérés. Il s'agit d'optimiser la transition « rue/hébergement » sans aucune démarche d'accompagnement imposée. Les orientations vers ces places sont organisées par le SIAO, en réunions « situations complexes ».

Chiffres clés de l'activité 2014

- 27 personnes accueillies soit 6 femmes et 21 hommes
- un peu moins de 6 000 nuitées réalisées et un taux d'occupation de 78%
- 10 personnes sont sorties du dispositif

Constats :

- La première année de fonctionnement a permis de lancer une structure innovante, qui commence à être plus clairement identifiée tant dans ses missions que dans son mode de fonctionnement.

- Le haut seuil de tolérance n'engendre pas forcément de difficultés dans la gestion quotidienne de la structure. Il convient de faire évoluer nos modalités de travail et donc notre règlement afin d'être toujours au plus près des besoins des personnes accueillies.

Axes de travail à privilégier :

- Encourager et maintenir les temps de parole et d'expression des personnes hébergées pour poursuivre la « co-construction ».

- Développer le travail mené en lien avec les référents sociaux des personnes hébergées, autour des questions de l'accès aux soins et à la santé, de l'hygiène

- Accroître le travail partenarial mis en place notamment autour de la santé.

II L'HEBERGEMENT D'INSERTION

A) En hébergement de Stabilisation

1) Le Ried Stabilisation



Le Ried stabilisation est intégré dans la résidence sociale ADOMA du Ried. Il permet l'accueil de 15 hommes, en chambres individuelles, équipées d'un lavabo et d'un réfrigérateur dans une grande unité de vie, en semi collectivité.

Il est destiné aux personnes sans domicile fixe, issues pour la plupart de la rue, en situation de précarité, les orientations se font via le SIAO.

L'objectif est d'offrir une alternative d'hébergement, de durée moyenne, conçue autour d'un parcours d'insertion individualisé assuré sur place par deux (1,5 ETP) travailleuses sociales qualifiées. Ils assurent un accompagnement global qui permet à chaque personne de s'inscrire dans une perspective d'évolution avec des modalités d'intervention adaptées.

Chiffres clés de l'activité 2014

→ 39% personnes hébergées ont une prise en charge de plus d'une année et 29% entre 6 et 9 mois

→ 14 personnes sont sorties du dispositif

→ 10 personnes ont accédé à du logement accompagné

Constats :

- Année difficile en raison de l'absence de la chef de service

Axe de travail à privilégier :

- La question de l'insertion professionnelle dans un contexte peu favorable, pour les personnes que nous accompagnons, mais conditions indispensables à l'accès au logement.

2) Stabilisation Familles et SPIP



- Le dispositif de Stabilisation Famille

Le dispositif de Stabilisation famille a une capacité de 28 places. Il constitue depuis 2010 le « pôle famille » avec les 25 places du CHRS dédiées à ce public. L'accompagnement social global de cet ensemble est assuré par 3 travailleuses sociales qualifiées. Il permet aux personnes dont les situations administratives et financières sont complexes de s'insérer. L'accueil n'est pas limité dans le temps, les perspectives de relogement des familles accueillies s'annoncent longues.

Chiffres clés de l'activité 2014

- 22 ménages accueillis soit 63 personnes dont 32 enfants
- L'ensemble des ménages qui sont sortis ont intégré un logement social autonome
- 11 adultes ont un emploi dont 1 CDI, 5 ménages sont sans ressources

Constats :

- Les familles, accueillies sont issues de continents différents. Les travailleuses sociales qui assurent l'accompagnement social global doivent avoir connaissance du cadre législatif relatif à l'accueil des étrangers en France.

- Augmentation de la durée d'hébergement due à l'instabilité des situations administratives.
- Précarité des ressources d'où des demandes d'aides caritatives régulières.

- Le partenariat avec le SPIP

Mis en place en 2005, ce partenariat concerne 2 places d'hébergement en stabilisation, en chambres individuelles pour homme en unité de vie à la résidence sociale « Adoma du Stockfeld ».

L'accompagnement social est similaire à celui effectué dans le cadre du CHRS.

Le SPIP oriente les personnes en demande d'hébergement et d'accompagnement.

Chiffre de l'activité 2014

- 5 personnes accueillies / 5 personnes sorties

Constats :

- La configuration de l'hébergement, en « unité de vie » nécessite une bonne entente. Cette contrainte est prise en considération lors de chaque nouvelle admission.

Axe de travail :

- Proposer un hébergement plus adéquat, idéalement constitué de deux studios autonomes. Cette perspective n'a pu se réaliser en 2014 mais reste un objectif pour 2015.

B) En CHRS



Doté de 50 places (25 en résidences sociales ADOMA pour personnes seules ou en couples, 25 en logements en diffus sur la CUS pour famille), le CHRS héberge des personnes qui connaissent des difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à retrouver leur autonomie personnelle et sociale.

Les orientations sont effectuées par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO).

L'accompagnement social global est assuré par des travailleurs sociaux qualifiés (4 ETP dont 3 pour les personnes seules). La première prise en charge de 6 mois peut être renouvelée au regard de l'évolution de la situation. L'élaboration du projet individualisé permet à la personne accueillie d'exprimer ses besoins, attentes, priorités et objectifs en vue de sa réinsertion.

Les animations et actions collectives proposées par l'équipe permettent de créer du lien social comme de favoriser l'expression des personnes accueillies.

Chiffres clés de l'activité 2014

- 50 ménages accueillis soit 84 personnes dont 25 enfants
- 17 761 nuitées réalisées et un taux d'occupation de 97,31%
- 25 ménages sortis en 2014 soit 40 personnes dont 15 enfants
- Sorties positives de 28 personnes mais d'autres sorties qui interpellent pour 12 personnes

Constats :

- Augmentation de la durée d'hébergement corrélée à la fragilité des publics accueillis qui présentent d'importantes difficultés financières. En particulier pour les familles, le budget reste une problématique importante qui renvoie à la précarité des ressources.

- Prégnance des problèmes de santé pour la totalité des personnes isolées accueillies qui entrave la capacité de ces dernières à s'inscrire dans un projet d'insertion.

- Le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni à trois reprises en 2014 et a permis la participation d'une personne hébergée au CCRPA (Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies) mis en place par la FNARS.

C) Le Logement Adapté : la Maison Relais Madeleine Bach-Gény



La Maison Relais Madeleine Bach Gény, située 6 rue St Exupéry, permet à 20 personnes en grande difficulté, d'accéder à un logement privatif au sein d'un habitat semi collectif dans un immeuble social ordinaire en bénéficiant d'un accompagnement adapté. Les 3 hôtes (2,25 ETP) en charge de ce dispositif, assurent une écoute quotidienne avec une grande disponibilité pour rendre effective l'insertion sociale et par le logement. Elles ont en charge

l'ensemble des difficultés liées à la vie quotidienne. Leur présence est rassurante, conviviale et incitatrice.

Chiffres clés de l'activité 2014

- 21 personnes accueillies, 14 personnes de plus de 51 ans
- 3 nouvelles personnes accueillies en 2014
- 4 sorties en 2014 dont 2 en logement autonome

Constats :

- La totalité des résidents présente de lourdes problématiques de santé, l'accompagnement aux soins est quasi quotidien. Cette mission prend une part importante dans le travail de la maîtresse de maison qui coordonne en permanence les interventions des différents partenaires.

- La mesure ASLL est un véritable outil d'accompagnement de personnes qui sortent de structures d'hébergement après un parcours parfois chaotique. Nous relevons la pertinence de ce type de suivi dès l'entrée dans les lieux.

- Le renforcement des actions d'animations et la mise en place de nouvelles animations.

- Les réunions régulières (de type CVS) tous les deux mois permettent aux résidents de participer à la vie de la maison relais et de s'y investir davantage.

- Une collaboration soutenue avec les associations et partenaires du quartier et des visites de plus en plus fréquentes de partenaires sociaux.

- L'importance du travail en réseau sans lequel aucun accompagnement ne serait possible

- Un « accompagnement à la vie quotidienne » a dû être réalisé auprès des personnes présentant des problèmes d'hygiène aussi bien corporels qu'au niveau de l'entretien de leur chambre.

III L'HEBERGEMENT des FAMILLES aux « DROITS INCOMPLETS »



Le dispositif de Logement pour Familles en Transit (LOFT) a une capacité de 380 places (environ 100 familles, aujourd'hui dénommées « aux droits incomplets ») en diffus dans 90 logements répartis dans le département. Un chef de service, une secrétaire comptable (~ 1 ETP, au siège), quatre travailleuses sociales qualifiées et un agent technique assurent la totalité des missions d'accompagnement confiées. Deux veilleurs (1 ETP) ont été adjoints à l'équipe à l'été 2013 de façon à pouvoir mieux garantir l'application du règlement de fonctionnement sur un site particulier où sont encore regroupées 16 familles. L'orientation se fait par un Comité Technique où siègent DDCS, Conseil Départemental et Ville de Strasbourg (CCAS), qui sont les 3 financeurs du dispositif, ainsi que le SIAO.

2014 est la première année pleine de fonctionnement. Elle s'est traduite par une forte augmentation de la charge de travail. Aux missions initiales de gestion de la vie quotidienne (hébergement, aide alimentaire), d'aide administrative (dossiers de régularisation), de scolarisation et de veille relative aux questions de santé sont venues s'ajouter la domiciliation, l'instruction des aides locales, l'insertion professionnelle, l'accès à l'apprentissage du français ainsi qu'à des activités périscolaires...

Chiffres clés de l'activité 2014

- 459 personnes accueillies dont 230 enfants
- 30 nationalités environ
- 436 personnes sans ressources à l'entrée
- 82 personnes sorties en logement en dispositif régularisé ou autonome

Une activité immobilière incessante : mobilisation, équipements et maintenance de logements, emménagements et déménagements sont le lot quotidien de ce service.

Organiser, en plus, la participation des personnes accueillies dans ce dispositif particulier est une difficulté. Le 25 février 2015 nous avons organisé notre premier conseil des hébergés.

Constats :

- L'importance des problématiques de santé.

- La forte croissance des diverses missions confiées à l'équipe nécessite une réflexion globale sur les moyens, notamment en personnel, qui y sont dédiés.
- Les sorties sont dépendantes de l'évolution de la situation administrative, mais aussi pécuniaire des familles, ce qui nécessite d'intégrer la question de l'insertion professionnelle.

Axes de travail :

- Stabilisation du parc de logement après la sortie de l'ex-gendarmerie « J. Jaurès » (1/7/2015).
- L'adéquation entre moyens et missions.
- L'accès aux dispositifs de droit commun.

IV Autres Dispositifs

1) Le dispositif transitoire

Le dispositif transitoire est un dispositif d'hébergement, réalisé en diffus, qui propose une solution d'attente à des personnes sur le point d'entrer dans un centre d'hébergement ou un logement définitif.

Pour mener à bien cette mission, nous disposons d'un parc de logements fixes et d'une enveloppe financière mobilisable pour louer des chambres d'hôtel et répondre ainsi à l'ensemble des sollicitations.

L'accompagnement social global reste confié aux référents extérieurs et les orientations, comme les décisions d'admission et de sortie, sont entièrement gérées par le SIAO.

Chiffres clés de l'activité 2014

- 140 personnes (soit 72 ménages) accueillies dont 41 enfants
- 108 personnes sorties

Constat :

- Ce dispositif n'a pas pris sa pleine mesure ce qui explique un taux d'occupation moyen sur l'année de 53%.
- Il prendra fin au 30/6/2015, l'AAHJ retrouvant les 10 places d'urgence et 10 places de stabilisation qu'elle avait transformées pour les y dédier.

2) Le PASS'ACCOMPAGNEMENT

Le Pass'Accompagnement s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans. Cette mesure d'accompagnement social global sans hébergement vise l'accès et/ou le maintien dans le logement en s'appuyant sur une sécurisation financière pour le bailleur. Une salariée (0,8 ETP) est en charge de ce dispositif.

Chiffres clés de l'activité 2014

- 29 ménages suivis soit 34 adultes et 5 enfants
- 3 prescripteurs principaux le SPE (45%), la mission locale (28%) et les UTAMS (17%)
- une durée moyenne d'accompagnement de 14 mois
- un accès au logement autonome dans le parc privé (24%), le parc social (38%) et les studios meublés en FJT (38%)

Constats :

- L'engagement du Conseil Général quant à la mobilisation des aides financières et la garantie d'impayés de loyers et charges ne s'est pas démenti en 2014.

- Pour de nombreux jeunes le challenge principal demeure : trouver un logement en adéquation avec les ressources, ce qui suppose avant tout d'accéder à un emploi qui leur permette de subvenir de façon autonome à leurs besoins.

- La proportion de jeunes sortants du dispositif de prise en charge des jeunes majeurs (18-21 ans) par le Service de la Protection de l'Enfance orientés vers le Pass'Accompagnement nous amène à questionner un dispositif qui n'a pas pour vocation de devenir une « prise en charge jeunes majeurs bis », mais bien d'être accessible à tout jeune de 18 à 25 ans pouvant relever du dispositif.

- L'année 2014 a été marquée par la volonté du Conseil Général du Bas-Rhin d'inscrire le Pass'Accompagnement dans le Programme National Emploi-Inclusion 2014-2020 du FSE (Fonds Social Européen) dans l'objectif de consolider et de déployer la mesure au profit des 18-25 ans.

L'AAHJ, dans le cadre de la restructuration de ses services, souhaite transférer en 2015 cette activité à un partenaire qui puisse mieux l'intégrer à son organisation.

V Conclusion

Nous n'avons pas développé, cette année, le contexte général dans lequel s'inscrit l'action de l'association. Rappelons-en quelques éléments essentiels. Poursuite du développement du SIAO, modification de ses modalités de fonctionnement ; mise en place du CCRPA pour lequel l'AAHJ s'est fortement mobilisée ; incertitudes budgétaires dans un cadre décrit comme « contraint » ; difficile sortie de la gestion dite « au thermomètre » de l'hébergement, ou encore lancement de la démarche du « diagnostic à 360 », tous ces paramètres sont à prendre en compte dans l'activité de l'association.

Il est évident qu'elle aura d'autant plus à le faire en 2015/2016 qu'elle va poursuivre et finaliser progressivement l'important travail de réorganisation et de réécriture de l'ensemble de ses documents de référence, dont les projets d'établissement et de services. Nous ne doutons pas qu'elle dispose des ressources, dans tous les sens du terme, pour mener à bien cette tâche.

Nous manifesterons toutefois une inquiétude plus générale au moment où d'autres réécritures, de l'histoire celles-là, semblent susciter l'adhésion d'un nombre croissant de nos concitoyens, au moment où, éternel retour(?), refleurit le discours de rejet de « l'assistanat » comme de « l'autre », au moment où la méditerranée devient un cimetière marin sans rapport avec celui décrit par P. Valéry.

T. Houdart,

Directeur